

Compte rendu Réunion des Dirigeants
25 Novembre 2017 à Guérande.

Les présents sont : 15 associations

Associations présentes :

ACPM – ANGE – ASSOCIATION SEVRE ET LOIRE – ASSOCIATION SPORTIVE FÉMININE – BESNE GYM – CAP TONIC MESQUER – CDGEM – ENERGY FORM – FITNESS SPORT TURBALLAIS – GYM DETENTE LOISIRS – G.F.M.B – LA GUERANDAISE – LA MADELEINE AUX SPORTS – SPORTS ET LOISIRS CAMPBONNAIS – S.N.O.S –

- Valérie GERNIGON : Présidente du CD 44
- Brigitte MAZE : Trésorière du CD 44
- Hélène COSSON : Assistante administrative du CR (mise à disposition au CD 44)
- Leslie LE TOQUIN : Conseillère Technique Régionale des Pays de la Loire

Début à 9h30

Valérie GERNIGON, Présidente du Comité Départemental Sports pour Tous 44 prend la parole afin de remercier toutes les personnes présentes à cette réunion de Dirigeants : Présidents et ou membres du bureau. 15 associations sont présentes et elles représentent presque la moitié des adhérents en Loire-Atlantique : 45% du nombre des licenciés.

Un tour de table est effectué afin que chaque participant puisse se présenter, donner le nom de son Association et la fonction de bénévole qu'il y exerce. Les échanges entre dirigeants s'en trouvant de ce fait facilités.

1) Affiliation – Licences

Quelques rappels :

- En début de saison, pensez à envoyer le plus rapidement possible la double page de réaffiliation, modifiée si besoin, et signée ainsi que la licence du Président. Hélène a besoin de ces deux documents afin d'effectuer votre réaffiliation sur l'extranet ; ce qui vous permettra d'être assuré au plus tôt pour la reprise de vos cours.
- La prise de licence est obligatoire pour chaque pratiquant : elle doit être complétée en totalité.

La Licence Dirigeant doit être impérativement prise par l'ensemble des membres du bureau de l'association (meilleure couverture assurance) au minimum Président, Trésorier et Secrétaire

Cas Particulier : le membre du bureau qui est également animateur diplômé souscrira la licence cadre technique.

La licence cadre technique n'est pas une carte professionnelle. Pour enseigner contre rémunération, il convient d'être diplômé, conformément aux dispositions de l'article L363-1 du code de l'éducation.

RAPPEL DE LA REGLE: Au niveau de la Fédération, la règle est: **Pas de diplôme, pas de licence cadre technique** mais il existe des **cas particuliers** et la licence cadre technique pourra être délivrée dans ces derniers; il appartiendra à la CTR et à son bon sens de prendre la décision.

Exemples : *un bénévole ayant un diplôme fédéral de randonnée même délivré par une autre Fédération que Sports pour Tous pourra avoir une licence cadre technique.*

Les professeurs de Yoga ayant un diplôme de Yoga et des compétences reconnues dans leur activité, même si cette dernière n'entre pas dans la liste des professions réglementées en France et n'est pas rattachée au Ministère du Sport, pourront également avoir une licence cadre Technique, selon l'appréciation de la CTR et visite lors d'un cours.

En revanche toute personne encadrant des activités, qu'elle soit bénévole ou rémunérée mais sans aucun diplôme, ne pourra prétendre à la licence cadre technique. Une licence dirigeant lui sera prise afin d'avoir de meilleures garanties d'assurance qu'une licence pratiquant.

Les « forfait famille » : ils sont exclusivement réservés aux membres d'une même famille :
1 membre de plus de 18 ans avec 1 à 4 enfants de - de 18 ans ou 2 membres de plus de 18 ans avec 1 à 3 enfants de - de 18 ans.

Rappel Assurance : les licenciés ne sont assurés qu'au moment où les licences se trouvent au bureau du Comité Départemental. Il est donc plus judicieux d'effectuer plusieurs envois de licences plutôt qu'un seul lorsque vous avez récupéré l'ensemble des licences de tous vos adhérents.

IMPORTANT : Chacune des licences doit être signée **RECTO / VERSO**.

Concernant les Règlements : différents types de titres sont acceptés :

- les chèques coupons sport ANCV.
- les chèques vacances ANCV.

- Pass Culture Sport (Conseil Régional)

Attention : Nouvelle procédure et date limite d'envoi au CR pour remboursement : **28/02/2018**

Les récapitulatifs des procédures de remboursement ainsi que les bordereaux sont téléchargeables sur le site du CD : <http://cd.sportspourtous.org/loire-atlantique/acces-au-sport-pour-tous>

Cliquez sur l'onglet NOS ACTIONS – ACCES AU SPORT POUR TOUS – puis le TITRE DEMANDÉ

Le Certificat Médical :

- ❖ **Le certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive était, jusqu'à présent, exigé chaque année. Le nouveau décret modifie cette disposition : désormais, le certificat médical est exigible tous les 3 ans en cas de renouvellement de licence. Pendant les 2 années intermédiaires, le pratiquant devra répondre à un questionnaire de santé "OS-Sport". :**
- Si les 9 réponses du questionnaire sont négatives, le pratiquant devra signer et remettre à son Association l'attestation téléchargeable sur le site.
- Si une ou plusieurs réponses sont positives, le pratiquant devra fournir un certificat médical.

2) L'extranet

Il est accessible par le biais du site Fédéral : <http://www.sportspourtous.org/> ou via le lien direct : <http://e-licence.org/index.php>

En cas de code égarés vous pouvez demander à Hélène de vous les renvoyer. Ces derniers vous seront transmis sur l'adresse mail du Président de l'Association et non sur l'adresse du correspondant de l'Association.

En cas de changement de bureau, de correspondant ou de toute autre information concernant votre association, il faut prévenir le secrétariat du Comité Départemental afin que les changements soient également effectués sur l'extranet.

Enfin, pour rappel, de nombreux supports sont téléchargeables via l'extranet. Vous pouvez ainsi télécharger vous-même vos attestations d'affiliation et d'assurance parmi tant d'autres documents.

Grâce à la centrale fédérale, vous pouvez commander gratuitement des exemplaires de licences (dirigeants, cadres techniques, pratiquants, forfaits familles...) ainsi que des supports fédéraux pour vos événements. Les packs club sont également téléchargeables. Dans la rubrique gestion documentaire vous pourrez télécharger les formulaires de déclaration de portes ouvertes / des fiches conseil sur la Convention / des exemples types des statuts et du règlement de la Fédération ; vous trouverez de nombreuses informations sur les contrats de travail, la rémunération. Il ne faut donc pas hésiter à parcourir l'extranet dans son ensemble.

3) **Communication**

Une proposition de mutualisation des outils de communication est effectuée afin de savoir si des clubs sont intéressés par des flammes ou des roll on logotés Sports pour Tous. Les avis divergent et la question du coût est posée. A voir donc ce que cela pourrait coûter si une commande groupée était faite. Si vous souhaitez plus d'informations concernant les tarifs ou outils de com' possibles n'hésitez pas à nous contacter en appelant Hélène au secrétariat.

4) **La Formation**

L'équipe de Formation Régionale s'efforce de programmer des formations continues répondant aux besoins exprimés par les animateurs, par les employeurs et selon les perspectives de développement régional. Notre demande de gratuité des FPC au service du développement fédéral a été acceptée, il a donc été décidé de mettre à l'essai cette organisation sur la saison 2017/2018. Les formations internes à Sports pour Tous (SSBE, PIED, Free Fit) sont donc gratuites. Les autres FPC restent payantes (avec possibilité de bénéficier des financements par les organismes collecteurs auxquels vous devez obligatoirement cotiser). Il faut néanmoins penser à effectuer vos demandes auprès d'UNIFORMATION en début d'année civile pour essayer d'obtenir un remboursement.

Le calendrier des formations avec descriptif de chacune d'entre elles et fiches d'inscription ont été envoyés par mail aux dirigeants des associations et aux animateurs. Ils restent également consultables et téléchargeables sur le site du comité Régional rubrique formations continues :

<https://cr.sportspourtous.org/pays-de-la-loire/formation-continue>

5) Emploi

La majorité des associations utilisent le CEA, chèque emploi associatif, qui est un service gratuit de l'urssaf.

Valerie rappelle que vous devez quand même fournir au CEA le pourcentage des cotisations HUMANIS et la mutuelle obligatoire (voir CCNS). Vous devez vous déclarer auprès d' UNIFORMATION (formation professionnelle). Enfin, il vous reste à charge la médecine du travail.

Certaines associations font appel à **PROFESSION SPORT** qui gère tout de A à Z mais qui a un coût élevé.

La 3ème façon de faire est la TRESORIERE/COMPTABLE/BENEVOLE sur qui repose une grande responsabilité vu la complexité et l'exigence que requiert la gestion sociale d'un salarié.

Il existe également L'AUTO-ENTREPRENEUR dans certaines associations. Mais attention une structure ne peut faire appel à un auto-entrepreneur que ponctuellement pour un remplacement, un congé maternité ou maladie. Ce statut peut vite être requalifié d'emploi salarié déguisé par l'URSSAF (utilisation de la salle ou du matériel de l'association de façon régulière, rapport de subordination avec le(la) présidente, etc...)

Il existe une possibilité pour simplifier la vie à beaucoup d'associations:

LE GROUPEMENT D'EMPLOYEURS. Un groupe de travail va être mis en place pour l'envisager. Un document vous est joint (voir annexe) et recense l'intérêt d'une telle structure.

6) Les événements à venir

- Les Assemblées Générales du Comité Départemental 44 et du Comité Régional auront lieu le même jour : le 3 février 2018 à Nantes (Maison des Sports) en fin d'après midi.

La présence des associations à ces deux assemblées est vivement souhaitée puisque, selon les nouveaux statuts, ce sont désormais les associations qui votent à l'Assemblée Générale de la Région et non plus le représentant élu.

Un covoiturage via minibus sera organisé au départ de Guérande avec arrêt à Saint Nazaire et Savenay, afin de permettre aux clubs de venir y assister sans la contrainte des km. Nous vous enverrons prochainement les invitations aux AG ainsi que cette proposition de déplacement par mail afin de savoir le nombre de clubs intéressés pour effectuer les réservations de mini bus.

- La 4^{ème} édition de la journée Sports pour Tous 2018 aura lieu le samedi 16 juin à Nantes au parc des chantiers de l'Ile de Nantes.

Il conviendra d'étudier au sein de la commission communication la déclinaison de cette journée sur le bassin nazairien. La demande est forte pour l'organisation d'un événement sur Saint Nazaire. Voir avec ces Associations pour qu'une d'entre elles en soit le support...

7) **Questions diverses**

Concernant le Droit à l'image : serait-il possible que cela apparaisse sur la licence une case à cocher : nous allons faire remonter l'info à la Fédération.

Quels sont les partenaires : vous pouvez retrouver l'ensemble des partenaires dans le guide pratique de l'association : VVF Village / chèque sport bien être ACTOBI / CASAL Sport / TSL Outdoor

Fin de réunion à 12h45

Hélène COSSON
Secrétaire

Valérie GERNIGON
Présidente

